

## Conseil d'école du jeudi 18 octobre 2018.

### Présence de :

- Mesdames Mangin, Liatard, Verjus, Soja ( arrivée à 18 h 40 ), Vanneste (association de service de M Morel le jeudi), monsieur Morel, directeur.
- Madame Guégaden, adjointe aux affaires scolaires.
- Mesdames Roche, Collet-Chauffour, Bonin (arrivée à 18h40), Bray, titulaires ALPEH et Mme Guiguet, suppléante ALPEH.
- Madame Mérino (18h20), DDEN.

### Invités, absents, excusés :

- Madame Bouchet-Bellecourt, maire d'Héricy.
- Messieurs Quesney ( Inspecteur de la circonscription Seine et Loing ) et Lemire ( adjoint aux bâtiments).

La séance de travail commence à **18 h 10**. *Madame Verjus est secrétaire de séance.*

### 1/Scrutin du 12/10/2018 :

#### Résultats :

197 inscrits. 79 votants. 73 suffrages exprimés. Participation un peu en baisse par rapport à l'an passé (40,1% cette année et 40,5 % l'an dernier). 5 sièges pourvus, attribués à l'ALPEH, seule liste en présence.

M Morel souhaiterait que tous les votes soient effectués uniquement par correspondance, rappelant que ceci n'est pas de son ressort. Il indiquera à l'ALPEH le nombre précis de votants mi-septembre pour l'année prochaine afin d'éviter les photocopies en trop. Personne n'est venu voter le 12/10.

**2/ Rappel sur le rôle et le fonctionnement du conseil d'école** ( articles 17, 18 , 19 , 20 du décret n°90-788 du 06/09/90 modifiés par décret n°2013-983 du 04/11/2013 ( art. 1 et 2 ). Les partenaires (enseignants y compris spécialisés, représentants des collectivités territoriales, DDEN et parents du comité nouvellement élu) sont réunis en Conseil d'École pour informer, donner des avis et débattre sur la vie de l'école, animés par un souci : l'intérêt des enfants.

#### Parmi ses missions, le conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école.
- Adopte le projet d'école.
- Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire soumis à madame la DASDEN.
- Donne son avis et fait des suggestions sur la vie et le fonctionnement de l'école.

#### Il est consulté sur :

- Les activités pédagogiques, culturelles, sportives ... en relation avec les programmes nationaux.
- L'utilisation des moyens alloués à l'école.
- La restauration scolaire.
- L'hygiène scolaire.
- La protection et la sécurité des élèves.
- Les conditions d'inclusion des élèves handicapés.
- Les activités périscolaires.

Certains points relevant de la compétence du conseil des maîtres ne donnent lieu qu'à une information au sein du conseil d'école, il s'agit de :

- La composition des classes, les prévisions d'effectifs.
- L'organisation des aides spécialisées.
- Les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers.
- Les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves.

Rôle du délégué départemental de l'Éducation Nationale : désigné(e) pour 4 ans par l'inspecteur d'académie après avis du C.D.E.N, il (elle) peut intervenir individuellement sur :

- L'état et les besoins des écoles.
- L'entretien des locaux.
- Le fonctionnement et l'hygiène alimentaire des restaurants scolaires.

Les personnes présentes lors du conseil d'école sont l'équipe enseignante, les titulaires des associations de parents d'élèves, la DDEN, madame Mérino et deux membres de la municipalité. Mr Morel précise qu'il peut, en tant que Président du conseil, convier toute autre personne, en fonction de l'ordre du jour ( le périscolaire, des spécialistes médicaux, le médecin et l'infirmière scolaire...).

### **3) Effectifs et répartition des 123 élèves pour cette année scolaire :**

Madame Liatard **24 CP** – madame Verjus **18 CE1** – madame Soja **27 CE2** – monsieur Morel/madame Vanneste **25 CM1** – madame Mangin **29 CM2** et **attente d'un 30<sup>ème</sup> voire 31<sup>ème</sup> (dès novembre).**

Mme Dujou, AVS, présente 2 fois 12 h/semaine, pour 2 élèves (1 en **CE1** et 1 en **CM2**).

Est évoquée la surface d'accueil de la classe selon le nombre d'enfants pouvant être accueillis. Le directeur précise qu'il a en sa possession les plans de l'école avec les superficies dans le cadre de la sécurité ( PPMS ).

Prévisions pour 2019-2020 : 27 CP actuellement en maternelle d'Héricy, perte de 30 CM2. Des arrivées d'élèves, scolarisés hors Héricy, ne sont pas exclues.

### **4) Travaux et achats :**

Remerciements de l'école envers la mairie pour les interphones par classe.

Renouvellement du copieur effectué : mode d'emploi à récupérer sur internet.

Ordinateurs : renouvellement du parc informatique avec conservation des écrans, changement des unités centrales avec tours dans le meuble et clavier. Windows 10, sécurité remise. La mairie a financé en totalité les ramettes de papier A3 et A4 pour l'année scolaire en cours.

### **5) Organigramme, enseignants spécialisés rattachés à la circonscription pour Seine et Loing :**

Nomination de l'Inspectrice d'Académie ( DASDEN) **Mme Debuchy.**

**Madame Bouchut** ex Inspectrice de Seine et Loing a été mutée, à sa demande. **Monsieur Quesney** lui succède.

**Madame Habib-Girette**, conseillère pédagogique généraliste.

**Mme Moisson**, professeur des écoles maître formatrice itinérante ( PEMFI ).

**Mme Fouquet**, enseignante référente aux usages numériques ( ERUN ).

**Madame Montheillet**, conseillère pédagogique de la circonscription de Fontainebleau ( **pour le dossier piscine** ).

**Madame Carraz**, enseignante référente aux difficultés comportementales ( ERDC ).

**Monsieur Martinez**, conseiller pédagogique sport et sécurité des établissements.

**Monsieur Fouqué**, enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap ( ERSEH ). En lien étroit avec la MDPH.

**Monsieur Boucourt**, psychologue scolaire, actuellement en arrêt maladie. Les enseignants peuvent si besoin contacter **madame Autheman**, psychologue scolaire d'une circonscription voisine.

### **6) Vote et approbation règlement intérieur :**

Art 5 : vie scolaire , collation : galette de riz non autorisée. Vote à l'unanimité.

### **7) Séjour avec nuitées :**

Aide de la mairie par enfant de 30€. Madame Guégaden souhaite voir joint à ce PV un mél qu'elle a adressé en août dernier aux deux enseignantes concernées, mesdames Liatard et Mangin. Suite à ce courriel, une réunion, à la demande des deux enseignantes, a eu lieu un matin de la première semaine de septembre, en présence de madame le Maire et deux membres de

l'ALPEH . Il s'agissait de savoir si dans les conditions obtenues et négociées en juin 2018, le voyage pouvait être maintenu. Madame le Maire a donné son accord verbal aux personnes présentes. La mairie finance l'assurance pour chaque enfant et fournit les accompagnateurs (une personne du centre, un élu et une personne extérieure). Il manque encore une personne. Mme Leroux serait dédiée aux CP. Séjour du 20 au 22 mai. Départ 6h du matin, retour 21h. Mont saint Michel, Cancale, puis Saint Malo et Jersey. **282€ par enfant**. 2 enfants de CM2 ne viennent pas. 1 enfant en CP. Ce n'est pas une raison financière. Les parents ont rédigé un courrier. 50 enfants partent et le nouveau CM2 aussi. A voir pour le 31<sup>ème</sup> CM2. Une réunion sera faite avant le séjour, sachant que ce sujet a été évoqué lors des réunions parents/enseignants en septembre.

#### 8) Etude du soir :

Monsieur Morel assure l'étude du soir. 9 élèves ( **5 CM2, 3 CE2, 1 CE1** ) inscrits sur le lundi et le jeudi. Un CE2 en moins après les vacances de la Toussaint. Madame Guégaden précise que l'effectif de 9 est faible et le sera encore plus à partir du 5 novembre ( 8 inscrits ). Possibilité d'inscription en cours d'année. Refaire le point par trimestre au comité petite enfance sur la faisabilité de s'inscrire même sur un seul jour. Certains jeudis programmés à l'avance : M Morel est absent et remplacé par Mme Fuster.

#### 9) Tremplin :

Monsieur Morel, pour ce point, invite les familles, y compris les nouveaux arrivants, à se reporter au PV du conseil d'école du **13/06/17**. Il est affiché sur le site communal. Il s'agit du point **numéro 1**. Subvention mairie pour cette association pour cette année scolaire : 150€. Depuis septembre, 3 adultes bénévoles encadrants. 3 élèves de CE2 suivis ou en cours de l'être.

#### 10) Exercices d'évacuation incendie et confinement :

Alerte incendie déjà effectuée avec succès dans le temps d'évacuation, début octobre. Enseignants et élèves informés en amont. Une autre au 3<sup>ème</sup> trimestre ( seuls les enseignants seront prévenus ). Mme Mérino souhaite être présente **aux 2 prochains exercices**. Le Directeur accède à sa demande. Confinement : fin novembre-début décembre 2018. Type d'exercice ( intrusion, tempête...) donné par une directive académique. Les familles seront informées ainsi que les élèves, déjà préparés au confinement quelle qu'en soit la nature.

#### 11) Projets et sorties :

14 juin maison de la radio Paris : Mesdames Soja et Mangin.

M Morel et Mme Mangin : rencontre ultimate en mars, badminton.

CM 1 M Morel randonnée escalade en juin.

Musée de la grande guerre 7 juin M .Morel.

Festival 7ème art ( cinéma ) : toute l'école. Dates non connues à ce jour.

Déjà fait, pour toute l'école, les Briardises ( début octobre ).

Défi-maths collège : rallye maths CM2-6<sup>ème</sup> 11 mars avec Mme Mangin ( base volontariat ). Equipes mélangées. Professeur du collège à l'initiative du défi, madame Fleury.

#### 12) Travaux sur le Clos :

Pour l'instant ça roule. Clés pour les deux nouveaux portails données aux enseignants. Grille installée pour couper la cour. Fermée hors temps scolaire. Les enseignants doivent, à la demande de la mairie, se garer sur le parking nouvellement créé. Etre vigilants par rapport aux traversées de certains enfants.

Un banc enlevé en haut de la cour en raison des travaux mais qui va être remis. M. Morel transmettra à M. Lemire.

Intervention pendant les vacances de la Toussaint : installation cage-panier multisport.

### 13) Coopérative scolaire :

Madame Liatard, Trésorière, dresse un point de la situation ( année scolaire passée ) :

« **2 chemins** » : 1/subvention mairie 2200€ ( tous les élèves de toutes les classes, adhésion USEP de 1 000 euros, paiement du spectacle des Briardises pour 400€, semaine du 7<sup>ème</sup> art 550€ ) . « **Second chemin** » : dons des parents (1193€). Total réparti : 9,40€ par élève. La mairie finance, pour l'année scolaire, « les entrées des sorties », pour chaque classe, ce, à hauteur de 350 euros ( X 5 ). Pour les fournitures scolaires, le budget alloué est de 40 euros par élève. Bus toujours en plus (financement par la mairie). Demande de dictionnaires de la part de Mme Soja : à étudier, ALPEH ?

### 14) Chocolats :

Les enseignants préfèrent que les bénéfices de la vente de chocolats soient donnés de façon globale en distribution égalitaire, selon le nombre d'élèves, pour chaque classe des écoles. Privilégier divers moyens de financement pour les séjours avec nuitées ( chocolats, telethon, Noël ).

Mme Soja fait part d'exemple de ce qui se fait sur Samoie :

Café éphémère le matin : les parents gèrent cela. Chariot pour poser gâteaux, thermos. 25 à 30€ sont récoltés chaque semaine.

Téléthon : vendredi 7 décembre à partir de 16h30 vente de gâteaux et objets pour le téléthon.

Marché de Noël : quelques classes participeraient à la fabrication d'objets mais pour l'instant on ne sait pas lesquelles exactement. Pas de dessins.

### 15) Centenaire du 11 novembre :

CM2 : grâce à la mairie, intervention d'une intervenante musique qui les fait chanter 3 fois une heure sur une chanson parlant de la guerre pour le 11 novembre et extrait cahier poésie.

CM1 : exposition sur un livre ( financé par la mairie ) qui est en train d'être étudié, lecture de 3 courtes lettres de poilus et Marseillaise.

CE2 : affiches vont être fabriquées sur un autre aspect de la guerre.

CE1 : marseillaise et découverte monument aux morts.

### 16) Sport :

Les activités sportives font partie du programme scolaire. Il peut arriver que selon le rythme de travail des élèves, la séance sport soit reportée ou annulée. Tenue de sport indispensable. Si pas de tenue, ne participera pas à la séance.

Les enseignants pointent le comportement et l'attitude face au travail, de plus en plus problématiques de certains élèves ( du CP au CM2 ). Depuis la rentrée de septembre, il y a eu 5 équipes éducatives. 4 sont programmées d'ici aux congés de Noël.

### 17) Remise du livret d'évaluation (LSU) :

Elèves en difficulté : le bulletin sera donné en main propre lors d'un entretien. A deux reprises en janvier et début juin.

Le directeur rappelle, comme chaque année, **la nécessité d'entrevue(s) enseignants/parents** avant une dégradation du travail de l'enfant.

### 18) Educartable ( CM2 pour cette année scolaire ) :

L'enseignante remplit Educartable avec les élèves qui doivent noter les devoirs dans leur agenda simultanément.

Les leçons sont mises aussi. Pas de généralisation à l'école.

**Fin du conseil d'école à 19h50.**

**Le second conseil d'école ( hors éventuel conseil d'école extraordinaire ), a été fixé au 22 mars 2019.**

La secrétaire de séance :

Le directeur :

